



Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement

PRÉFACE

En 1987, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE), ancien nom du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), a publié les *Recommandations pour la qualité des eaux au Canada*, document qui présentait des recommandations nationales pour la qualité de l'environnement visant la protection des principales utilisations des eaux au pays. Non seulement ces recommandations ont-elles porté leurs fruits au Canada, mais elles ont également été reconnues à l'échelle internationale, les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé les ayant qualifiées de modèles en matière de normes harmonisées de qualité de l'environnement. Elles sont actuellement utilisées dans plus de 45 pays de toutes les régions du monde.

En avril 1996, le Comité des sous-ministres du CCME a donné son approbation au Groupe de travail sur les recommandations pour la qualité des eaux en vue de l'élaboration d'un document, les *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement*, qui devait réunir des recommandations nationales visant chacun des milieux constitutifs de l'environnement, à savoir l'eau (eau potable, eaux utilisées à des fins

récréatives, eau nécessaire à la vie aquatique, eau d'irrigation et eau d'abreuvement du bétail), les sols (utilisations agricole, résidentielle/parc, commerciale et industrielle), les sédiments, les résidus dans les tissus (des espèces fauniques consommant le biote aquatique) et l'air (effets sur la santé humaine, la végétation, les animaux et les matériaux et répercussions visuelles).

Premier document intégré de ce type au monde, les *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement* sont le fruit de plus d'une décennie d'efforts consacrés au Canada à l'élaboration de recommandations nationales harmonisées et scientifiques par les groupes de travail du CCME sur les recommandations pour la qualité des eaux et les recommandations pour la qualité des sols, le Sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable et le Groupe de travail fédéral-provincial ad hoc sur la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives du Comité de l'hygiène du milieu et du travail (CHMT) ainsi que le Groupe d'étude des objectifs et des lignes de conduite en matière de qualité de l'air du Comité consultatif fédéro-provincial de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (CCFP-LCPE).